



Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 059-215903832-20251125-DC_2025_112-AU

Répub

51025

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2025-112

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-09

Objet : TRANSFORMATION DU CCAS EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

LOT 1 : Gros œuvre / Démolition / Construction

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-8

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Considérant les modifications de faible montant du marché devenues nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage

DÉCIDE

La prise en compte des modifications de faible montant du marché comme suit :

| Désignation | Qté | U | P.U. H.T | TOTAL H.T |
|--|--------|----------------|-------------|--------------|
| Démolition du doublage en carreaux de plâtre en dessous des châssis côté Mairie | 19,95 | m ² | 13,43 € | 267,99 € |
| Habilage de parois verticales en plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur montants métalliques, avec incorporation de panneaux semi-rigides en laine de roche revêtue d'un pare-vapeur en kraft de 120 mm Mur en dessous des châssis côté Mairie | 19,95 | m ² | 82,30 € | 1 642,28 € |
| Habilage de parois verticales en plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur montants métalliques Mur entre couloir et vestiaire + réfectoire, mur réfectoire + vestiaire | 27,96 | m ² | 64,43 € | 1 801,55 € |
| Habilage de parois verticales en plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur montants métalliques Mur extérieur de l'armurerie | 18,72 | m ² | 64,43 € | 1 206,17 € |
| Habilage de parois verticales en plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur montants métalliques Mur intérieur de l'armurerie | 18,72 | m ² | 64,43 € | 1 206,17 € |
| Habilage de parois verticales en plaques de plâtre cartonnées de 13 mm d'épaisseur vissées sur montants métalliques, avec incorporation de panneaux semi-rigides en laine de roche revêtue d'un pare-vapeur en kraft de 45mm Doublage sous escalier | 4,981 | m ² | 77,07 € | 383,89 € |
| Démolition du rampant et plafond en plâtre Cage d'escalier R+2 | 11,24 | m ² | 13,43 € | 150,89 € |
| Plafond en plaques de plâtre ordinaires, vissées en sous-face d'ossature métallique, y compris isolation de 180mm | 11,24 | m ² | 62,35 € | 700,50 € |
| Dépose et évacuation des manteaux des cheminées (intérieures) | 2,00 | F | 135,45 € | 270,90 € |
| Rebordement de plinthe suite à la dépose des anciennes plinthes Couloir, salle de réunion et bureau de permanence | 1,000 | F | 835,60 € | 835,60 € |
| Création de la rampe PMR extérieure Sous condition des finitions extérieures et de la pose de la porte automatique | -1,000 | F | - 3395,32 | - 3 395,32 € |
| Total général (incidence financière de l'avenant 1) | | | | 5 070,63 € |
| Pourcentage avenant 1 | | | | + 8,84% |

Le montant du marché est porté à 62 447,43 € HT soit 74 936,91 € TTC.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 059-215903832-20251125-DC_2025_112-AU

S'LO

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 25 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le ..04.12.2025
et de la publication le ..04.12.2025*